

# SAMSUNG

## Conditions de participation

### Samsung «S+ Galaxy AI Buddy»

L'organisateur du **concours Samsung «S+ Galaxy AI Buddy»** est Samsung Electronics Switzerland GmbH, Giesshübelstrasse 30, 8045 Zurich, Suisse (ci-après dénommé "Samsung").

---

1. Dans le cadre du **concours Samsung «S+ Galaxy AI Buddy»** les participants peuvent gagner les prix suivants:
  1. **Prix: Samsung Galaxy S25 Ultra**
  2. **Prix: Samsung Galaxy S25+**
  3. **Prix: Samsung Galaxy S25**
  4. **Prix : Samsung Galaxy Watch Ultra**
  - 5-10. **Prix: Samsung Galaxy Buds3 Pro**
2. Pour participer à ce concours, il faut générer une image AI à l'aide de **«Sketch to Image»** et l'envoyer via le formulaire en ligne sur le site web de S+. En outre, il faut avoir terminé le **One Pager «S25 Series»** sur S+.
3. Le concours se déroule du **23 janvier 2025 au 28 février 2025 à 23h59**. Les participations ultérieures ne seront pas prises en compte ; en cas de participations multiples, seule la première sera prise en compte.
4. Les gagnants seront tirés au sort par l'équipe de coachs Samsung (Jona Oh, Flavio Nussbaum et Fabienne Indermaur) et informés par e-mail avant le 31.03.2025. Les gagnants devront communiquer à Samsung l'adresse de leur boutique dans les 5 jours ouvrables suivant l'information, en vue de l'envoi du prix. En l'absence de communication dans ce délai, le gain sera perdu. Le prix n'est pas transmissible et ne sera pas payé en espèces.
5. Les participants accordent à Samsung, gratuitement et irrévocablement, le droit de publier les photos des gagnants autant de fois qu'ils le souhaitent, sans limite de temps ni d'espace, sur tous les canaux (site Internet, médias sociaux, applications, etc.), ainsi que de les utiliser à des fins de marketing. Samsung peut publier les noms des gagnants.
6. Toute personne physique résidant en Suisse et au Liechtenstein, enregistrée en tant que Partner Sales Staff ou Samsung Ambassador auprès de Samsung Plus et actuellement employée par un Retail Partner de Samsung est autorisée à participer. Sont exclus de la participation les collaborateurs de Samsung, Media Markt et Swisscom ainsi que les entreprises du groupe qui leur sont respectivement rattachées et leurs proches.
7. Samsung se réserve le droit d'invalider les participations incomplètes, incorrectes ou non conformes aux présentes conditions de participation.

# SAMSUNG

8. Samsung se réserve le droit d'invalider les participations soumises avec des documents incorrects, trompeurs ou frauduleux et, le cas échéant, de prendre des mesures pénales contre le participant fautif.
9. Samsung se réserve le droit de suspendre, d'annuler ou de mettre fin prématurément à ce concours à tout moment en cas de défaillance technique ou pour toute autre raison importante.
10. Les données personnelles fournies lors de la participation à ce concours seront traitées exclusivement pour le bon déroulement du concours, conformément à la politique de confidentialité de Samsung (disponible sur <http://www.samsung.com/ch/info/privacy/>). Les données personnelles ne sont conservées par nos soins que dans la mesure et pour la durée nécessaires à la réalisation et au déroulement de la promotion. Les données sont ensuite supprimées, à moins qu'il n'existe une obligation légale de les conserver.
11. Ce concours est soumis au droit suisse. Le tribunal compétent est celui de Zurich.